PÊCHE CÔTIÈRE
ET AQUACULTURE

PROTEGE

Pacific Community
Communauté du Pacifique

SPREP
PROE

Financé par l'Union européenne

PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIEN DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

ADECAL TECHNOPOLE
NOUVELLE-CALÉDONIE

THEME 2

Rapport semestriel N°1

Période de référence : 01/07/2019 – 31/12/2019

Communauté du Pacifique, Nouméa

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

WALLIS ET FUTUNA

ÎLES PITCAIRN

SOMMAIRE

I. Synthèse 4
A. Synthèse des activités conduites pendant la période 4
B. Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) 6
C. Synthèse des opérations de communication 8
D. Synthèse des modifications demandées de programmation 8
E. Synthèse point RSE 8
F. Synthèse points transversalités 8
G. Synthèse des adaptations face au changement climatique 9
II. Mesures prises face aux difficultés rencontrées 9
A. Problèmes et difficultés rencontrés 9
B. Mesures prises ou à prendre pour y remédier 9
C. Conséquences à anticiper et leçons apprises 9
III. Bilan financier ..... Erreur ! Signet non défini.
A. Analyse des dépenses réalisées sur la période de référence ..... **Erreur ! Signet non défini.**
B. Cofinancements ..... **Erreur ! Signet non défini.**
IV. Perspectives pour le semestre suivant et opportunités 10

I. Synthèse

A. Synthèse des activités conduites pendant la période

Le thème 2 « Pêche côtière et aquaculture » du projet PROTEGE répond à l'objectif de gérer, au niveau local et régional, les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture de manière plus durable, intégrée et adaptées aux économies insulaires et au changement climatique. Les travaux initiaux inter-PTOM ont permis de définir quatre résultats attendus déclinés en neuf activités.

L'Adecal Technopole a été identifié comme chef de file pour animer le Thème 2. L'animateur du Thème 2 a été recrutée le 8 octobre 2019 (appel à candidature lancé en mai 2019), mais le responsable du Pôle Marin de l'Adecal Technopole avait commencé les missions d'animation dès 2017 pour la définition du cadre logique et pour diverses actions de coordination. L'Adecal Technopole a également été identifié, le 24 décembre 2019, comme prestataire privilégié pour la suite de la réalisation du Thème 2 de PROTEGE.

Un atelier régional PROTEGE « Pêche côtière et aquaculture » s'est tenu à Mata'Utu à Wallis-et-Futuna du 18 au 22 novembre 2019. Il a permis de lancer officiellement le Thème 2 et de renforcer le caractère régional de PROTEGE. Lors de cet atelier, l'ensemble des résultats attendus ont été traités en insistant sur l'intégration essentielle des composantes « changements climatiques » et « responsabilité sociale et environnementale » lors de la réalisation de chacune des actions qui découleront du Thème 2.

Dans le cadre de ce rapport semestriel, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2019, il est présenté pour chacun des résultats attendus i) un résumé des réalisations et des résultats obtenus ii) l'état d'avancement des activités au regard des objectifs à atteindre et iii) l'implication des opérateurs, partenaires et bénéficiaires du projet. Compte tenu de l'embauche récente de l'animateur du Thème 2, le présent rapport se concentre spécifiquement sur les actions pour lesquelles des travaux ont été initiés. En annexe 1, il est présenté une liste des actions non-engagées et qui ne seront pas traitées dans le cadre de ce rapport semestriel.

RA5 : Les activités d'élevage durablement intégrées dans le milieu naturel et adaptées aux économies insulaires sont expérimentées et mises en œuvre à des échelles pilotes et transférées dans la région Pacifique.

- **Activité 5A : Réduction des impacts et gestion des risques aquacoles**

Aucune action n'a été initiée pour cette activité lors de ce semestre.

- **Activité 5B : Expérimentation, optimisation et transfert de modèles aquacoles durables et résilients vers des opérateurs**

En réponse à l'appel d'offre RFP 19-078 de la CPS le 12/11/2019, le chef de file a soumis une proposition validée par les différentes collectivités, le groupement des fermes aquacoles (GFA) et de l'Agence Rurale. Cette démarche a permis d'amorcer les réflexions et les échanges pour consolider les paramètres techniques (dimensionnement des équipements, coûts, objectifs de production) en lien avec l'acquisition et la mise en place d'un démonstrateur commercial piscicole et d'un second pour la culture de microalgues. Egalement, un planning 2020-22 a été préparé pour les différentes sous-actions soumises dans le cadre de cette activité. La proposition du chef de file, retenue par la CPS, permet le lancement des actions dès le premier semestre 2020. Le contrat a été officiellement signé le 24 décembre 2019.

RA6 : Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée des ressources halieutiques sont poursuivies et renforcées.

- **Activité 6A : Gestion participative et intégrée des ressources halieutiques**

Cette activité a été discutée lors de l'atelier régional. Il en ressort que des séances de travail à l'échelle territoriale sont requises en vue de préciser les futures actions. En ce sens, des rencontres de travail ont été réalisées avec les différentes collectivités en décembre 2019 pour identifier les espèces et les sites potentiels. Il reste ensuite à définir le scénario optimal que ce soit par l'embauche potentielle de ressources humaines ou l'octroi d'un contrat pour un prestataire pour diriger le dossier.

- **Activité 6B : Connaissances des ressources et données de pêche côtière**

La proposition du chef de file, validée par les différentes collectivités, a été soumise en réponse à l'appel d'offre RFP 19-077 de la CPS le 12/11/2019. Cette démarche a permis d'amorcer des réflexions et des échanges pour identifier les études potentielles telles que :

a) Evaluation de la pression de pêche sur les ressources récifo-lagonaires notamment sur les stocks d'holothuries commerciales (environ 15 espèces) à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie (incluant les îles Loyauté). Il s'agira d'établir une comparaison avec une étude similaire (même méthode) réalisée en 2009 dans le cadre du programme ZoNéCo ;
b) Détermination des tailles de maturité sexuelle des holothuries commerciales (environ 6 espèces) afin de préciser les tailles minimales de capture réglementaires ;
c) Détermination des tailles de maturité sexuelles des picots commerciaux (2 espèces minimum) afin de fixer une taille minimale de capture ;

Il a été convenu de poursuivre le travail d'animation pour lancer d'autres sous actions telles que i) la caractérisation des stocks de ressources commerciales à définir, ii) l'interaction des ressources marines exploitées selon les types d'engins de pêches ou iii) caractérisation de pêcheries dans des zones peu documentées.

- **Activité 6C : Planification des activités de pêche côtière et d'aquaculture**

La proposition du chef de file, validée par les différentes collectivités, a été soumise en réponse à l'appel d'offre RFP 19-077 de la CPS le 12/11/2019. En parallèle à la réponse à l'appel d'offre, le processus de sélection du candidat pour le poste de coordonnateur de l'observatoire des pêches côtières a été engagé en fin d'année. Les différentes étapes du processus de sélection telle la constitution d'un jury représentatif des collectivités calédoniennes et associant le coordonnateur régional PROTEGE, ont été réalisées. La sélection finale a permis de retenir la candidature de Liliane Fabry qui prendra ses fonctions en février 2020 (CDD d'un an). Le contrat du coordonnateur de l'observatoire des pêches côtières a été officiellement signé le 24 décembre 2019.

RA7 : Les produits de la pêche et de l'aquaculture sont valorisés dans une démarche de développement durable.

- **Activité 7A : Du lagon à l'assiette**

Aucune action n'a été initiée pour cette activité lors de ce semestre.

- **Activité 7B : Valorisation durable des produits et coproduits de la mer non consommés**

Aucune action n'a été initiée pour cette activité lors de ce semestre.

RA8 : Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

- **Activité 8A : Coordination et animation territoriales**

L'activité avance selon le calendrier prévu. Le contrat de prestation de service entre la CPS et l'Adecal Technopole a été signé en avril 2019. Le recrutement de l'animateur territorial (Jean-François Laplante) s'est déroulé en mai 2019 avec une prise de poste le 8 octobre 2019. L'animateur a ensuite travaillé à la mise en place des procédures administratives ainsi que des outils de gestion de projet et a rencontré les principaux partenaires tels que les différentes collectivités (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, province Sud, province Nord et province des Iles), certaines structures parapubliques (Agence Rurale, Nord Avenir), des structures académiques (Ifremer) et plusieurs opérateurs privés. L'animateur a complété plusieurs mandats tels que i) la rédaction des propositions (validées et bonifiées par les collectivités) aux appels d'offres RFP 19-077 et RFP 19-078, ii) la coordination du rôle des participants et du contenu des diverses présentations de l'atelier régional de Wallis-et-Futuna et iii) le pilotage du comité de sélection pour l'embauche du coordonnateur de l'observatoire des pêches côtières. Depuis novembre, des rendez-vous réguliers ont été instaurés entre l'animateur, la coordonnatrice Nouvelle-Calédonie et le coordonnateur régional pêche côtière et aquaculture afin de suivre l'avancement du projet.

- **Activité 8B : Plateforme régionale pêche-aquaculture**

Le coup d'envoi de cette activité fut l'atelier régional « pêche et aquaculture » de Wallis-et-Futuna. Cet atelier a permis d'initier officiellement une concertation régionale pour permettre aux différents partenaires d'échanger avec leurs homologues des PTOM. Un travail de réflexion sur la plateforme régionale de partage des données a été engagé. Un premier pas opérationnel a été franchi avec la mise en place d'une plateforme d'échange d'information immédiate avec Whats app.

B. Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)

Le tableau suivant renseigne les indicateurs qui concerne la Nouvelle-Calédonie.

Résultats attendus PROTEGE	Indicateurs PROTEGE	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur actuelle en NC	Commentaires
5 : Les activités d'élevage durablement intégrées dans le milieu naturel et adaptées aux économies insulaires sont expérimentées et mises en œuvre à des échelles pilotes et transférées dans la région Pacifique	1) Nombre de stations formant un réseau de suivi de la qualité des eaux lagonaires dans un contexte aquacole en Polynésie française 2) Nombre de filières aquacoles engagées dans la mise en œuvre de bonnes pratiques issues des recommandations du diagnostic initial	0	1	0	N/A
6 : Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée des ressources halieutiques sont poursuivies et renforcées	1) Nombre de sites de gestion des ressources marines 2) Nombre d'observatoires des pêches côtières mettant à disposition des statistiques permettant d'éclairer les politiques publiques et les gestionnaires	0 0	3 1	0 0	
7 : Les produits de la pêche et de l'aquaculture sont valorisés dans une démarche de développement durable	1) Nombre de points de vente de produits de la mer sur Wallis-et-Futuna 2) Nombre de co-produits de la mer locaux commercialisés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française	0	5	0	N/A
8 : Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP	1) Nombre de personnes bénéficiant d'une formation en aquaculture, pêche et en gestion participative des ressources marines 2) Nombre de personnes bénéficiant d'échanges techniques régionaux	0 0	8 20	0 0	

C. Synthèse des opérations de communication

Pour le présent semestre, peu d'opérations de communication structurées ont été lancées compte tenu que l'animateur du Thème 2 a été embauché en octobre 2019. Toutefois, le chef de file a contribué aux deux bulletins PROTEGE en apportant du contenu relatif au thème 2. Certaines opérations de communication plus spécifiques ont tout de même eu lieu dans le cadre d'actions déjà instaurées préalablement à PROTEGE et qui bénéficieront de l'appui éventuel de PROTEGE. Par exemple, une rencontre d'échange d'informations avec la mairie de Touho a permis d'effectuer une mise à jour des développements piscicoles dans la région et de présenter les perspectives de développement prévues relatives à PROTEGE.

D'un point de vue régional, l'Atelier de lancement du Thème 2 à Wallis-et-Futuna a permis de réaliser plusieurs opérations de communications que ce soit via les médias territoriaux qui étaient présents en permanence lors de l'évènement mais aussi dans le cadre d'échanges techniques entre les différents experts des PTOM.

D. Synthèse des modifications demandées de programmation

Aucune demande de modification de la programmation n'a été formulée.

E. Synthèse point RSE

Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans la démarche RSE. Puisque la phase opérationnelle des actions n'a pas été lancée et que nous traitons plutôt la phase de structuration des actions, nous en sommes à évaluer les impacts potentiels des différentes actions, qu'ils soient environnementaux ou sociaux. Par exemple :

Activité 5B : Les actions concernées doivent s'assurer de ne pas avoir d'impacts sur la biodiversité et sur les écosystèmes naturels qui bordent les installations par une dissémination potentielle du matériel plastique et de la matières organique générée par la biomasse produite. De plus, les espèces identifiées doivent avoir une biologie qui concordent aux prévisions climatiques.

Activité 6A : L'action doit avoir un impact positif sur les ressources et la biodiversité en s'assurant que sa mise en œuvre respecte un processus de concertation en véhiculant une information adaptée aux différents parties prenantes.

Activité 6B : L'action pourrait partager et mettre en cohérence certaines des méthodes développées à une échelle régionale comme dans le cas des études d'évaluation des stocks d'holothuries.

Activité 8A : Le processus d'animation s'est assuré de respecter la représentation de toutes les parties prenantes au cours des réunions, y compris les pêcheurs, les associations environnementales et les usagers. Lors des processus de recrutement, le jury a été attentif à ce que des minorités (femmes) soient conviés aux réunions. Finalement, les déplacements territoriaux ont toujours priorisé le co-voiturage dans la mesure du possible.

Activité 8B : La totalité des prestataires de service sollicités pour assurer le service de buffets ont remplis leur mandat en respectant une politique de zéro déchet, tout en favorisant les produits locaux. Les ateliers et les échanges de coopération régionale qui impliquent des déplacements et donc des bilans carbones élevés, devront proposer des mesures compensatoires.

F. Synthèse points transversalités

A court terme, aucun point de transversalité n'a été identifié.

G. Synthèse des adaptations face au changement climatique

Activité 8A : L'action vise une augmentation de la résilience des écosystèmes dans le PTOM face au changement climatique. Le travail d'animation contribue au changement climatique en générant une quantité d'émission CO_2 équivalent à 400 km de déplacement en voiture par semaine et un déplacement aérien de la NC vers Wallis. Pour chaque déplacement, le chef de file a encouragé le co-voiturage. L'animateur se déplace en vélo pour la plupart des déplacements qu'il doit réaliser à Nouméa.

Activité 8B : Les changements climatiques constituent une problématique globale qui peut facilement faire l'objet d'échanges et d'une mutualisation des connaissances entre les différents PTOM. En ce sens, il a été logique que cette réalité soit intégrée à l'atelier régional de Wallis-et-Futuna et qu'elle ait été mise de l'avant lors la première séance d'échange pour s'assurer qu'elle soit toujours considérée lors des séances subséquentes. Ainsi, on retient qu'il est essentiel d'intégrer les changements climatiques pour l'ensemble des actions PROTEGE et des futures stratégies de développement des territoires océaniens.

II. Mesures prises face aux difficultés rencontrées

A. Problèmes et difficultés rencontrés

Très peu de problèmes et de difficultés ont été rencontrés.

i) Il est tout de même noté que considérant le vaste territoire à couvrir et la grande diversité des parties prenantes à rassembler pour lancer de manière structurée et concertée les différentes actions de PROTEGE, une planification anticipée qui intègre les multiples calendriers et réalités organisationnelles est incontournable et essentielle ;
ii) Aucun point de transversalité a concrètement été identifié et mis de l'avant.

B. Mesures prises ou à prendre pour y remédier

En réponse aux différents problèmes et difficultés rencontrés, certaines mesures seront prises pour y remédier :

i) Pour optimiser le planning et le déploiement des actions de PROTEGE, il faut identifier des personnes ressources dans les organisations partenaires pour les utiliser comme canal de communication et de concertation. Dès 2020, il est prévu de mettre en place des groupes de pilotage par résultats attendus pour assurer une efficacité opérationnelle acceptable ;
ii) Planifier dès le début de 2020, une rencontre de travail avec les différentes équipes thématiques et donc, avec les autres animateurs, pour identifier des opportunités de transversalité.

C. Conséquences à anticiper et leçons apprises

En lien avec les problèmes et difficultés rencontrés ainsi que les mesures à prendre pour y remédier, certaines conséquences doivent être anticipées :

i) Une gestion trop serrée du planning peut provoquer des erreurs non souhaitées et affecter la performance des actions ;

iii) Les équipes thématiques (chefs de file et collectivité) doivent investir plus de temps que prévu pour s'approprier et bien lancer la totalité des actions de PROTEGE ce qui laisse très peu de temps disponible pour se pencher sur les objectifs de transversalité.

III. Perspectives pour le semestre suivant et opportunités

En termes de gouvernance, il reste à créer et officialiser un comité de pilotage pour le thème 2 et trois sous-comités de pilotage pour les résultats attendus. Cette gouvernance permettra également de canaliser et d'orienter les modes de communication.

La présente section résume les activités et résultats à atteindre pour la prochaine période.

Activité 5B :

a) Structurer des visites, solliciter des appuis techniques et scientifiques, réaliser mensuellement une veille technologique et solliciter au besoin des expertises externes :

   Résultat à atteindre : Mise en place d'une visite d'échange avec la Polynésie française ciblée sur la mise en place d'itinéraires techniques de production piscicole.

b) Poursuivre la mise en œuvre d'expérimentations visant à évaluer et consolider la maîtrise de techniques de production d'huîtres de roche :

   Résultat à atteindre : Fournir une quantité de 50 000 naissains viables à un producteur ostréicole.

c) Structurer la mise en place d'un démonstrateur commercial pour la pisciculture en mer :

   Opportunité : Mise en place d'un partenariat avec un investisseur privé qui a signifié son intérêt.

d) Structurer la mise en place d'un démonstrateur commercial pour appuyer la maturation et la production de micro-algues en condition extérieurs :

   Opportunité : Mise en place d'un partenariat avec un investisseur privé qui a signifié son intérêt.

e) Validation des itinéraires techniques de production d'alevins de poissons :

   Résultat à atteindre : Sécuriser les itinéraires techniques actuellement déployés pour atteindre des objectifs de production rentable qui assurent le transfert d'échelle de production vers la phase commerciale.

f) Réaliser une étude de dimensionnement des capacités de production de matériel biologique pour l'approvisionnement du futur secteur privé :

   Résultat à atteindre : Obtenir deux scénarios de dimensionnement qui permettent d'être efficient économiquement dans le cadre d'une mise à l'échelle de la production pour approvisionner des besoins commerciaux.

g) Définir d'autres sous actions propres à cette activité.

Activité 6A :

a) Définition d'actions concrètes dans les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie :

Résultat à atteindre : i) Réaliser un déplacement vers la province des îles Loyauté pour réaliser un exercice de consultation comparable à celui effectué avec la province Nord et la province Sud et ii) Définir le planning et le budget de l'opération pour la mise en place d'une contractualisation avec la CPS sous le régime du prestataire privilégié.

Opportunité : Identifier le besoin pour les trois provinces et évaluer l'embauche potentielle de ressources humaine ou l'octroi d'un contrat pour un prestataire pour diriger le dossier.

b) Intégration de l'acceptabilité sociale dans la définition d'un cadre juridique pour des opérations d'aquaculture en mer

Résultat à atteindre : Lancement de l'action.

Opportunité : Créer un sujet de stage de master 2 en Gouvernance de la transition, démocratie et sociétés.

Activité 6B :

d) Amorce du travail pour réaliser différentes études concernant la gestion des ressources exploitées par la pêche côtière :

Résultat à atteindre : i) Lancer une étude sur l'évaluation des stocks d'holothuries commerciales à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, ii) lancer une étude sur la détermination des tailles de maturité sexuelle des holothuries commerciales afin de préciser les tailles minimales réglementaires et iii) lancer une étude sur la détermination des tailles de maturité sexuelle des picots commerciaux pour fixer ou préciser les tailles minimales réglementaires.

e) Création et mise en œuvre d'un observatoire des pêches côtières :

Résultat à atteindre : i) Contribution annuelle au suivi de la consommation des ménages coordonnée par l'ERPA, la DAVAR et l'ASS-NC pour bonifier une exploitation fine des données recueillies au cours des dernières années et ii) Optimisation et extension des outils numériques existants d'intégration et d'analyses des données déclarées et BIP².

f) Amorce des travaux de réflexion pour définir l'action 6B.1.3.

Activité 8A :

a) Poursuite du travail d'animation et de reporting :

Résultat à atteindre : Rédaction des cahiers des charges, sélection des prestataires et lancement des actions du Thème 2.

Activité 8B :

i) Partage permanent de l'information et des retours d'expériences entre les PTOM ;

ii) Renforcement de la coopération régionale par la mutualisation des connaissances, par exemple, par la tenue d'évènements thématiques à caractère régional.
iii) Développer une plateforme de collaboration pour assurer la mise en commun des diverses informations pertinentes.

Finalement, les actions doivent considérer les changements climatiques dans leur mise en œuvre et y être adaptées. Puisque la phase opérationnelle des actions n'a pas été lancée et que nous traitons plutôt la phase de structuration des actions, nous en sommes à évaluer les impacts potentiels des différentes actions. Par exemple :

Activité 5B : On vise une sélection des espèces avec des indices de conversion faibles et une alimentation avec une teneur protéique peu élevée. L'action augmente la résilience des écosystèmes dans le PTOM face au changement climatique en visant une production aquacole significative qui permettrait de réduire la pression exercée par la pêche sur les stocks naturels.

Activité 6A : L'action doit augmenter la résilience des stocks d'holothuries (seule espèce identifiée pour le moment) des écosystèmes dans le PTOM face au changement climatique en ciblant des zones d'ensemencement où les paramètres physico-chimiques du milieu se situent dans la normale de la zone de tolérance de l'espèce considérant une éventuelle augmentation/variabilité de ces paramètres dans les prochaines années.

Activité 6B : L'action pourra ultimement établir un lien entre l'impact du changement climatique et la disponibilité des stocks pêchés. L'action comparera les résultats obtenus il y a 10 ans avec celle menée en 2020 afin d'y documenter l'impact potentiel de changement climatique sur les paramètres biologiques du stock d'holothuries. L'observatoire des pêches côtières devra identifier et intégrer un ou des indicateurs qui lui permettront de documenter les effets du changement climatique sur les tendances présentées. Ultimement, il serait souhaitable d'être en mesure de distinguer l'impact du changement climatique sur une variation des biomasses exploitées par rapport à la pression de pêche anthropique.